

ont publié les lettres en tête de cette édition. Nous détachons l'appréciation suivante de la lettre de S. G. Mgr Bruchési:

"C'est une œuvre religieuse et patriotique que vous avez entreprise: le succès a couronné vos labours, succès aussi rare que mérité. Ces pages éloquentes et si substantielles, en déroulant sous nos yeux l'histoire des six groupes canadiens-français de l'Amérique du Nord, constituent une forte leçon. Elles prouvent combien nous avons eu raison de rester attachés à la foi de nos pères, à nos traditions nationales, à notre langue en particulier."

Nos lecteurs liront avec un vif intérêt la lettre, toute remplie des choses de l'Ouest, que S. G. Mgr l'Archevêque a adressée aux auteurs le premier mai.

CHERS MESSIEURS,

Vous avez fait une œuvre excellente en publiant l'intéressant livre intitulé *La Race Française en Amérique*, et je suis heureux d'apprendre que vous allez en publier une seconde édition en tenant compte des observations bienveillantes qui vous ont été faites.

Je vous remercie cordialement de la part que vous avez faite au groupe français de l'Ouest Canadien; nous venons de faire un recensement aussi exact que possible de la population française des deux diocèses de Saint-Boniface et de Régina, et nous avons trouvé un total de 45 559. En y ajoutant les 18 470 âmes du diocèse de Saint-Albert, et les 10 000 âmes du diocèse de Prince-Albert, chiffres donnés par NN. SS. Legal et Pascal, nous arrivons à un total de 74 029 âmes.

Il n'y avait pas plus de catholiques de langue française en 1763, lors de la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris !

Or, ces catholiques de langue française sont organisés en paroisses régulières, comme du reste, les catholiques d'autres nationalités, et ils entendent prêcher en français à l'église, chaque dimanche, des prêtres qui parlent leur langue. C'est donc une force toute puissante. Chaque paroisse constitue un château-fort pour la foi et la nationalité; et on peut ajouter, sans crainte, que ces groupes français sont les meilleurs appuis du drapeau britannique qu'ils ont appris à respecter comme le drapeau du pays, comme le drapeau sacré, défendu par leurs pères au prix de leur sang.

Seulement, en dehors du Manitoba et de quelques parties de la Saskatchewan et de l'Alberta, le français n'occupe pas, dans l'école, la place à laquelle il a droit, même d'après la loi du pays qui ne le confond pas avec les langues étrangères.

Nos compatriotes et même quelques membres de notre clergé oublient trop facilement que nous sommes *chez nous* dans l'Ouest et que nous n'avons pas, nous, d'autre patrie que le Canada; nous avons donc droit de faire enseigner notre langue à nos enfants. La foi des